



Règlement intérieur DU MARCHÉ DE NOËL DE LÉZAT

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2026
9H00 À 18H00 - FOYER RURAL DE LÉZAT-SUR-LÈZE

Organisé par l'Association de Parents d'Élèves Prim'Happy

Notre marché est avant tout un moment de partage, de découverte et de convivialité. Afin que cette journée reste agréable et sereine pour tous, quelques règles sont nécessaires pour garantir la sécurité des visiteurs, des exposants et de notre association.

Merci à chacun pour votre engagement et votre bienveillance !



1 PRÉSENTATION

Le Marché de Noël de Lézat est organisé par l'Association de Parents d'Élèves Prim'Happy le dimanche 6 décembre 2026, de 9h00 à 18h00, au Foyer Rural de Lézat-sur-Lèze. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

La manifestation est ouverte aux artisans, créateurs, producteurs et associations qui proposent des produits ou des réalisations faits main, en lien avec l'esprit de Noël : artisanat, création, décoration, bijoux, gourmandises élaborées dans le respect de la réglementation, idées cadeaux, etc.

Aucun article d'occasion ou de revente d'objets personnels ne sera accepté. Seuls les produits artisanaux ou produits autorisés par le présent règlement peuvent être commercialisés.

L'organisateur sélectionne les exposants afin de préserver la qualité, la diversité et l'esprit convivial du marché.

1/4

4 EMPLACEMENT, INSTALLATION ET DÉPART



Installation possible le samedi 5 décembre 2026 après-midi selon les horaires qui vous seront communiqués.



Arrivée des exposants le dimanche 6 décembre 2026 à partir de 7h00. Le marché ouvre au public à 9h00.



L'Association de Parents d'Élèves Prim'Happy fournit les tables (environ 1,80 m - la longueur peut varier d'une table à l'autre) ainsi que les chaises.



Démontage et départ à partir de 18h05 uniquement. Aucun départ anticipé ou démontage avant la fermeture au public n'est autorisé, sauf accord de l'organisateur.

Chaque exposant dispose d'un emplacement attribué selon le plan établi par l'organisateur. Il est interdit de céder ou de sous-louer son emplacement. Toute demande de changement d'emplacement, formulée après l'attribution des stands ou le jour de la manifestation (prise électrique, changement de place, etc.), ne pourra en aucun cas être acceptée pour des raisons d'organisation et de sécurité.



INSTALLATION LA VEILLE

En cas d'installation le samedi après-midi, les exposants le font sous leur entière responsabilité. L'Association de Parents d'Élèves Prim'Happy décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou incident survenu durant la nuit.

5 TENUE DU STAND ET RÈGLES DE SÉCURITÉ

- ✓ Le stand doit être propre, soigné et présenter les produits de manière sûre. Les cartons, réserves, sacs et emballages doivent rester hors de la vue du public.
- ✓ Pour des raisons de sécurité : aucun gaz, flamme nue, bougie non sécurisée, appareil à combustion, chauffage d'appoint ou matériel présentant un risque particulier n'est autorisé dans la salle. Les barnums, parasols et structures supplémentaires sont interdits à l'intérieur.
- ✓ Les rallonges et multiprises sont à la charge de l'exposant et doivent être en bon état et conformes aux règles de sécurité. Les câbles doivent être installés de façon à ne créer aucun risque de chute. Toute surcharge électrique est interdite.
- ✓ Les issues de secours, extincteurs, accès aux sanitaires et circulations doivent rester libres en permanence. Il est interdit de fumer ou vapoter dans les locaux.
- ✓ L'organisateur peut demander le retrait immédiat de tout matériel ou produit présentant un danger.



3/4

2 INSCRIPTION ET OPTIONS

Le bulletin d'inscription complété et les justificatifs demandés doivent parvenir au plus tard le **3 décembre 2026** :

via HelloAsso

par courriel : primhappylezat@gmail.com

par courrier : Association de Parents d'Élèves Prim'Happy,
Place de l'Hôtel de Ville, 09210 Lézat-sur-Lèze

contact : 06 66 96 39 42

Tout dossier incomplet peut être refusé. L'inscription devient effective uniquement après validation par l'organisateur. La confirmation d'inscription sera adressée après examen des dossiers.

Les besoins particuliers doivent impérativement être signalés lors de l'inscription : besoin de prise électrique, matériel spécifique, accessibilité, dimensions inhabituelles du stand, arrivée avec un véhicule, etc.

Aucune modification d'emplacement ne pourra être demandée après l'attribution des stands ou le jour de la manifestation.

Trois options possibles lors de votre inscription :



1

REPAS

Réservation d'un repas préparé par un traiteur le jour du marché.



2

LOGO SUR LE FLYER

Possibilité d'avoir votre logo sur le flyer officiel du marché.



3

ÉNIGME POUR LES ENFANTS

Possibilité de faire passer les enfants sur votre stand pour obtenir un mot qui leur permettra de résoudre une énigme.

3 ADMISSION ET SÉLECTION

L'inscription ne vaut pas acceptation. Les emplacements sont attribués exclusivement par l'organisateur, selon les places disponibles, la nature des produits proposés, la diversité des activités et les contraintes de sécurité.

L'organisateur peut limiter le nombre d'exposants par spécialité, refuser une candidature sans indemnité et modifier l'implantation des stands pour des raisons d'organisation ou de sécurité.

Un exposant non retenu ou non autorisé ne peut pas s'installer sur le site ou à proximité immédiate du marché.

2/4

6 STATUT DES EXPOSANTS ET ASSURANCE

Afin de protéger tous les participants et notre association, chaque exposant doit justifier d'un cadre légal lui permettant de vendre et d'une assurance couvrant réellement son activité.

ARTISANS, CRÉATEURS, COMMERÇANTS

Justificatif d'activité et assurance responsabilité civile professionnelle couvrant la participation au marché.

PRODUCTEURS ALIMENTAIRES / APICULTEURS

Justificatif sanitaire ou réglementaire adapté à l'activité + assurance responsabilité civile professionnelle couvrant la vente de produits alimentaires.

JEUNES CRÉATEURS (MINEURS)

La participation d'un mineur n'est possible qu'avec l'accord écrit du représentant légal. La vente est réalisée sous la responsabilité de ce dernier.

ASSOCIATIONS, ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, ENTREPRISES

Justificatif d'existence + assurance responsabilité civile couvrant l'activité du marché.

7 ASSURANCES : PROTECTION DE TOUS

Chaque exposant doit être couvert par une assurance adaptée à son activité et présenter une attestation valable le jour du marché.

Cette assurance doit couvrir les dommages pouvant être causés aux tiers (visiteurs, autres exposants, organisateurs...) ou aux biens.

Une assurance responsabilité civile vie privée ne couvre pas une activité de vente. L'exposant reste seul responsable des dommages causés par ses produits, son matériel ou son stand.



DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION DES LOGOS

Dans le cadre de la communication du Marché de Noël (affiches, flyers, site internet, réseaux sociaux, presse...), des photographies ou vidéos peuvent être réalisées.

En vous inscrivant, vous autorisez l'organisateur à utiliser votre image ainsi que le logo de votre structure à des fins de promotion de l'événement, sans but commercial.

Vous pouvez nous signaler par écrit si vous ne souhaitez pas apparaître ou voir votre logo diffusé.

9 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LIEU

L'inscription au Marché de Noël de Lézat implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que du règlement intérieur du Foyer Rural de Lézat-sur-Lèze, mis en place par la mairie. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas ce règlement ou mettant en danger la sécurité des personnes et des biens.



Pris connaissance du règlement intérieur

Nom de la structure (association, entreprise, établissement...) :

Nom et qualité du représentant :

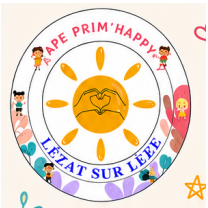
Date : / / 2026

Signature et cachet (si nécessaire) :

Signature et cachet (si nécessaire) :

4/4

Lu et approuvé



MARCHÉ DE NOËL DE LÉZAT-SUR-LÈZE

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2026 • 9H00 À 18H00

BULLETIN D'INSCRIPTION - ARTISAN

APE Prim'Happy
primhappylezat@gmail.com

Contact : 06.66.96.39.42

À retourner au plus tard le jeudi 3 décembre 2026.

L'inscription est réservée en priorité aux **professionnels / artisans** et aux **associations**. Les demandes à titre personnel pourront être **étudiées au cas par cas**.

Le règlement intérieur doit être lu et approuvé avant l'inscription.

1. INFORMATIONS PRATIQUES

■ Lieu : Foyer rural de Lézat-sur-Lèze - Route de Toulouse	■ Marché : 9h00 à 18h00
■ Équipement fourni : 1 table + 1 chaise par réservation. Une table mesure environ 1,80 m .	■ Réservation : à la table et non au mètre.
■ Installation : samedi 5 décembre après-midi ou dimanche 6 décembre à partir de 7h00.	■ Véhicule autorisé à stationner sur place.

■ **Installation le 5 décembre** : les exposants installant leur stand la veille en assurent la surveillance ; l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens laissés sur place.

2. DOCUMENTS À FOURNIR - DOSSIER COMPLET

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité.
- **Justificatif d'inscription professionnelle ou associative** : inscription au registre / justificatif d'activité artisanale, ou document attestant l'existence de l'association.
- **Attestation d'assurance en cours de validité - OBLIGATOIRE**, couvrant l'activité et la participation au marché.

Important : aucune inscription ne pourra être validée sans attestation d'assurance valide.

3. COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Nom / raison sociale :	Prénom :
Adresse :	Code postal / Ville :
Téléphone :	E-mail :
N° d'inscription professionnelle / associative :	N° immatriculation du véhicule :
Activité précise :	

4. RÉSERVATION, TARIF LIBRE & OPTIONS

TARIF LIBRE PAR TABLE

Chaque réservation correspond à une **table d'environ 1,80 m** avec une chaise fournies par l'association. Nous avons choisi un tarif libre afin que chacun puisse participer selon ses possibilités. Les recettes du marché contribuent notamment au financement d'un **intervenant musical** pour les enfants.

Montant proposé

_____ € / table

Nombre de tables : _____

■ **Option flyer - logo** : + 0,50 €

Le modèle du flyer peut être consulté avant validation.

■ **Repas avec plat chaud*** : + 12,00 €

■ **Passage des enfants** : + 1,00 €

* Repas : repas chaud préparé par un traiteur le jour du marché. Options flyer et passage des enfants disponibles jusqu'au 15/10/2026.

5. TOMBOLA, DROIT À L'IMAGE & SUIVI

■ **Tombola** : souhaitez-vous offrir un lot ? ■ Oui ■ Non

■ **Droit à l'image** : dans le cadre de la communication du marché, des photographies et/ou vidéos peuvent être réalisées. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de votre image en le signalant lors de votre inscription.

■ **Pour l'année prochaine** : souhaitez-vous que nous vous recontactions pour vous proposer une inscription au prochain marché ? ■ Oui ■ Non

6. RÈGLEMENT & ENGAGEMENT

■ J'atteste avoir lu et approuvé le règlement intérieur du Marché de Noël de Lézat-sur-Lèze et m'engage à le respecter.

Je règle _____ € pour _____ table(s). Les droits de place ne sont pas remboursables, sauf annulation de la manifestation par l'organisation.

Règlement : ■ Chèque (*) ■ Espèces (*) (*) Barrer la mention inutile.

Les chèques seront encaissés uniquement après le Marché de Noël.

Fait à : _____

Signature

Le : ____ / ____ / 2026

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »